

PERIMETRE BASE VEHICULE

Page 1/10

Sans restriction d'utilisation

Cette norme d'usage interne ne doit pas être communiquée à l'extérieur du groupe

SOMMAIRE

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	2
3. DÉFINITION	2
4. PÉRIMÈTRE DE LA BASE VÉHICULE MINIMAL	2
4.1. LISTES DES CODES PSA FAISANT PARTIE DE LA BASE VÉHICULE	2
4.2. LISTE DE CODES PSA NE FAISANT PAS PARTIE DE LA BASE VÉHICULE	2
4.3. LISTE DES CODES PSA EXCLUS DU CALCUL DE COMMUNAUTÉ	3
5. GESTION DU PÉRIMÈTRE BASE VÉHICULE	4
5.1. CODIFICATION DU PÉRIMÈTRE	4
5.2. EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE	4
ANNEXE	5
6. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	10
6.1. HISTORIQUE	10
6.2. DOCUMENTS CITÉS	10
6.3. EQUIVALENT A :	10
6.4. CONFORME A :	10
6.5. MOTS CLEFS	10

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme précise le périmètre de la base véhicule qui définit, de manière unique pour l'ensemble des véhicules du groupe PSA Peugeot - Citroën, une partie du véhicule servant de tronc commun aux projets véhicules successifs.

PERIMETRE BASE VEHICULE	A12 1260	2/10
-------------------------	----------	------

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- Nomenclature.
- Système Commun Etudes (SCE).
- Domaine définition Véhicule et Organe (DVO).
- Tableau d'Utilisation de Variantes (TUV).
- Découpage PSA.

3.DEFINITION

La base véhicule est une composition qui détermine un périmètre technique répondant aux objectifs de la nouvelle organisation du groupe PSA Peugeot – Citroën basée sur la politique des plates-formes, permettant une gestion de la communauté et la possibilité de fonctionner avec un schéma de développement véhicule réduit.

La base véhicule ainsi définie fait l'objet d'un développement associé au premier véhicule utilisateur et sert de base au développement d'autres véhicules.

Cette composition permet :

- la livraison de la documentation projet d'un soubassement, par exemple à un sous-traitant,
- la fourniture d'une plate-forme assemblée à un partenaire,
- la construction des objectifs projets (qualité, coût, délai).

4.PERIMETRE DE LA BASE VEHICULE MINIMAL

4.1.LISTES DES CODES PSA FAISANT PARTIE DE LA BASE VEHICULE

Le tableau de l'Annexe 1 indique l'ensemble des niveaux du découpage PSA, dont les règles d'établissement sont définies par la norme A10 2420, appartenant au périmètre de la base véhicule.

Lorsqu'il n'est pas précisé de niveau 5 du découpage PSA pour un chapitre de niveau supérieur (par exemple : 1B00 ou 1E20), tous les niveaux 5 du chapitre concerné appartiennent au périmètre.

Tous les niveaux inférieurs au niveau spécifié (voir 1F par exemple) non précisés dans le tableau de l'Annexe 1 appartiennent au périmètre.

4.2.LISTE DE CODES PSA NE FAISANT PAS PARTIE DE LA BASE VEHICULE

Ce sont tous les niveaux 3, 4 ou 5 non répertoriés dans le tableau de l'Annexe 1.

PERIMETRE BASE VEHICULE	A12 1260	3/10
-------------------------	----------	------

4.3.LISTE DES CODES PSA EXCLUS DU CALCUL DE COMMUNAUTE

Tous les niveaux numériques du découpage PSA sont exclus du périmètre de la base roulante véhicule suivant le tableau ci-dessous.

DCP	DESIGNATION	COMMENTAIRES
5	PEINTURE	
7	ELEMENTS AFFECTATION MULTIPLES (avant affectation)	
8	MONTAGE FINAL	
9	ELEMENTS COMMUNS VEHICULE	

Le périmètre de la base véhicule comporte des degrés de liberté sur des caractéristiques techniques du véhicule.

ELEMENTS VARIABLES OU PARAMETRABLES

- Zone d'auvent, tablier supérieur inclus.
- Zone de coffre (2 longueurs) : panneau arrière (variabilité maxi 50 mm), plancher de charge spécifique, longerons associés et porte à faux arrière.
- Habitabilité longitudinale aux places arrières : choix possible entre 2 empattements impactant donc les éléments tels que réservoir, échappement, câble de frein à main.
- Habitabilité verticale : choix possible entre 3 points H de siège avant.
- Cas particulier du développement de monospace par l'utilisation d'un faux plancher assurant la remontée des points talons et la circulation dans le véhicule, d'assises adaptées, d'éléments du poste de conduite adaptés.

ELEMENTS INVARIABLES

- Voies techniques (faces appui roues) à quelques mm près.
- Porte-à-faux avant et arrière techniques maxi.
- Cote essieu/pédalles.
- Entraxe siège avant (sauf monospace).
- Largeur des planchers.
- Diversité propre à la base véhicule intégrant les marchés de destination, les motorisations, les portes à faux et l'empattement.